



e-foot

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA LIGUE DE PARIS ILE-DE-FRANCE

Informations Générales et Fiches Pratiques

Page 2

- Précision sur l'augmentation des licences

Page 3

- Permanence téléphonique

Page 4

- Championnat Seniors : obligation d'encadrement technique pour 2018/2019

Page 5

- Inscriptions pour le BMF et le BEF

Page 6

- Dossier d'engagements et d'alternances 2018/2019 en ligne sur Zimbra

Page 7

- Demandes de licence 2018/2019 : mise à jour des photos

- La mise à jour des membres du club : rappel

Page 8

- Un nouveau service pour les clubs

Page 9

- L'Arbitre c'est Sacré

National 3

Le bouquet final



[Le dossier d'engagements est en ligne sur la plateforme zimbra](#)

A l'instar du processus mis en œuvre depuis plusieurs saisons, le dossier d'engagements et d'alternances 2018/2019 est accessible sur la plateforme zimbra et ce, depuis le **04 Mai 2018**.

Rappel : le dossier est à retourner au plus tard le 31 Mai prochain.

Plus d'informations en page 6

Actualités

Page 10

- National 3 - 26e journée

Procès-Verbaux

Pages 11 à 17

- D.G. et Suivi des C.- Section Compétitions du Dimanche

Pages 18 à 21

- D.G. et Suivi des C. - S.C. Football Entreprise

Pages 22 à 25

- D.G. et Suivi des C. - S.C. Football Féminin

Pages 26 à 30

- Commission Régionale Futsal

Page 31

- Commission Régionale Outre-Mer

Pages 32 à 34

- Commission Régionale Football Loisir et Bariani

Pages 35 à 36

- Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives



Informations Générales



Jamel SANDJAH
Président

Destinataires : MMES et MM. les Présidents de Club

Paris, le 10 Mai 2018

Par Email

Objet : Augmentation du tarif des licences

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

L'Assemblée Fédérale du 16 décembre 2017 a voté une augmentation de 1€ de la part F.F.F. sur le tarif de chaque catégorie de licence et ce dès la saison 2018/2019.

Cette augmentation a notamment été justifiée par « les baisses constantes du niveau de subventionnement de l'Etat vers la Fédération ». L'augmentation de la part F.F.F. sur le tarif des licences devant ainsi venir compenser cette baisse et « permettre de financer le fonctionnement de nouveaux Pôles Espoirs comme l'embauche de nouveaux cadres techniques dans les Ligues et les Districts ».

Votre Ligue était défavorable à cette hausse que vous devez subir dans un contexte économique de plus en plus difficile pour les clubs en particulier.

Au regard de cette augmentation, je vous informe que les parts Ligue et District restent inchangées sur le tarif de vos licences. Pour rappel, ces tarifs n'ont pas évolué depuis ma prise de fonction.

Dans le même temps, notre assureur nous informait que la sinistralité de notre contrat « assurance licence » n'était pas bonne, le volume des accidents déclarés ayant augmenté significativement. L'équilibre du contrat s'en trouvait menacé.

Une augmentation de 0,17€ sur la partie Individuelle Accident (IA) était annoncée. Nous avons obtenu de notre assureur de revoir cette augmentation à la baisse. La part assurance licence augmentera donc de 0,11€ pour la saison 2018/2019, passant de 1,71€ à 1,82€.

Si notre sinistralité venait à baisser la prochaine saison, nous pourrions espérer revenir au tarif antérieur.

Ainsi, compte tenu de l'augmentation de la part F.F.F. corrélée à celle de l'assurance, le tarif des licences augmentera pour la saison prochaine de 1,11€.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Jamel SANDJAK

*Dans feu de saison.
rien d'inculcés.*

PERMANENCE TELEPHONIQUE WEEK-END

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur de la Ligue a mis en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.),
- problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.), *étant précisé que ce dispositif n'a toutefois pas vocation à donner des renseignements réglementaires sur : comment poser une réserve ? Dans tel ou tel cas, le joueur a-t-il le droit de prendre part à la rencontre ? etc. Dans ces derniers cas, il appartient aux clubs de prendre connaissance du ou des Règlements concernés.*
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.).

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la commission Régionale de Prévention, Médiation et Education (CRPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par la Ligue.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

Les 19 et 20 Mai 2018

Personne d'astreinte :

Philippe COUCHOUX
06.17.47.21.11



Championnat Seniors : obligation d'encadrement technique à compter de 2018/2019

Suite à la décision de l'Assemblée Générale de la Ligue du 13 Février 2017, une nouvelle pyramide du Championnat Régional Seniors (passage de 4 à 3 divisions) va être mise en place à compter de la saison 2018/2019. De manière corrélative, si les obligations en matière d'encadrement technique resteront inchangées, de nouvelles mesures dérogatoires ont été adoptées.

Nous vous rappelons ci-après l'obligation d'encadrement technique par division et les mesures dérogatoires applicables :

	Saison 2017/2018	A/c de la saison 2018/2019
Régional 1	B.E.F.	B.E.F.
Régional 2	B.E.F.	B.E.F.
Régional 3	B.M.F.	B.M.F.
Régional 4	CFF3 (ou AS)	-
Départemental 1	CFF3 (ou AS)	CFF3 (ou AS)

Mesures dérogatoires applicables à compter de la saison 2018/2019 :

- . Pour les clubs de R4 qui accèderont au R2 : dérogation de 3 saisons pour se mettre en conformité pour l'éducateur ayant permis l'accession ;
- . Pour les clubs de R4 et de D1 qui seront en R3 : dérogation de 2 saisons pour se mettre en conformité si l'éducateur en charge de l'équipe en 2017/2018 est maintenu dans ses fonctions pour 2018/2019 ;
- . Pour les clubs de R3 qui accèderont au R1 ou qui seront affectés au R2, et pour les clubs de R2 qui accèderont au R1 ou qui seront maintenus dans la division : dérogation de 2 saisons pour se mettre en conformité si l'éducateur en charge de l'équipe en 2017/2018 est maintenu dans ses fonctions pour 2018/2019.

Mesures dérogatoires applicables à compter de la saison 2019/2020 :

- . Pour les clubs de D1 qui accèderont au R3 : dérogation de 2 saisons pour se mettre en conformité pour l'éducateur ayant permis l'accession ;
- . Pour les clubs de R3 qui accèderont au R2 : dérogation de 2 saisons pour se mettre en conformité pour l'éducateur ayant permis l'accession.

Inscriptions pour le BMF et le BEF

Pour la saison 2018-2019, la Ligue de Paris Ile-de-France de Football ouvre officiellement les inscriptions aux formations du Brevet de Moniteur de Football et du Brevet d'Entraîneur de Football.

Rappel

Les prérequis à l'entrée en formation du Brevet de Moniteur de Football sont les suivants :

- Etre âgé de 16 ans révolus et licencié à la FFF pour la saison en cours
- Etre titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou du PSC1

Les prérequis à l'entrée en formation du Brevet d'Entraîneur de Football sont les suivants :

- être âgé de 18 ans révolus,
- être licencié à la FFF pour la saison en cours,
- être titulaire de l'attestation de niveau de jeu régional délivrée par la FFF (DTR de votre Ligue),
- être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),
- être titulaire du brevet de moniteur de football obtenu après le 2 avril 2008,
- être ou avoir été sportif de haut niveau de football inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport,
- être ou avoir été joueur au niveau national en ligue 1 ou ligue 2 ou National 1 ou N2 OU N3 (ex National ou CFA ou CFA2) pendant 100 matches en seniors,
- être ou avoir été joueuse au niveau national en D1 ou D2 féminine pendant 100 matches en seniors,
- être titulaire du Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option football,
- être titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports, mention « football ».

Plusieurs modalités de financement existent pour s'inscrire dans les 2 cursus de formation :

- Le financement personnel, qui engage le stagiaire à régler de lui-même la formation ;
- Le financement via des organismes comme Pôle Emploi, pour les demandeurs d'emploi ;
- Une prise en charge complète du Club ;
- Le financement via l'OPCA Uniformation des clubs.

La Ligue de Paris Ile-de-France de Football et l'Institut Régional de Formation (IR2F) se tiennent à la disposition des candidats, Clubs et Districts pour accompagner l'inscription.

[Lien pour dossier d'inscription BMF](#)

[Lien pour dossier d'inscription BEF](#)

Contact : Ligue de Paris Ile-de-France de Football, Institut Régional de Formation du Football

Mail : formations@paris-idf.fff.fr

Dossier d'engagements et d'alternances 2018/2019 en ligne sur Zimbra

Comme chaque saison, le début du mois de mai marque traditionnellement le coup d'envoi de la préparation de la saison suivante avec l'engagement des équipes de votre club dans les différentes compétitions de Ligue et de District.

Depuis la saison 2013/2014, le dossier d'engagements et d'alternances est dématérialisé et mis à disposition des clubs, sous format informatique, via la messagerie officielle.

Ce dossier est disponible, depuis 04 Mai 2018, sur votre plateforme Zimbra (onglet « communiquer avec ma Ligue » - « obtenir mon dossier d'engagements »).

En téléchargeant le dossier depuis cet emplacement, vous devez :

- . Remplir le dossier informatiquement
- . Imprimer la fiche récapitulative des engagements sur laquelle figurent les cotisations à payer (page 2 du dossier) et les fiches d'engagements et d'alternances correspondant à vos engagements (il n'est pas nécessaire d'imprimer les fiches laissées vierges)

Nous attirons votre attention sur la fiche relative au Référent Prévention Sécurité en page 13 du dossier. Nous vous rappelons que vous devez obligatoirement renseigner cette page et la joindre au reste du dossier que vous nous renvoyez. A défaut, votre dossier ne sera pas pris en compte et vous sera retourné.

Le dossier d'engagements et d'alternances 2018/2019 est à retourner au plus tard le 31 Mai 2018 et est à adresser à la Ligue de Paris I.D.F par voie postale accompagné obligatoirement,

- D'un chèque à l'ordre de la L.P.I.F.F. correspondant au montant des cotisations d'engagements
- De la fiche de renseignements du Référent Prévention Sécurité étant précisé que ce dossier concerne les clubs évoluant aussi bien en compétition de Ligue que de District pour la pratique de Football à 11.

En cas de difficultés pour remplir le dossier, les services administratifs de la Ligue sont à votre disposition pour vous accompagner.

Demandes de licence 2018/2019 : mise à jour des photos

Conformément aux dispositions de l'article 2 bis du Guide de procédure pour la délivrance des licences (Annexe 1 aux Règlements Généraux de la F.F.F.), les photographies doivent être impérativement renouvelées :

- . Dans les 2 saisons suivant leur numérisation pour ce qui concerne les licenciés mineurs ;
- . Toutes les 5 saisons pour les licenciés majeurs.

Afin de vous permettre de gagner du temps dans le traitement de vos demandes de licences 2018/2019, vous pourrez, à compter du 1^{er} Mai 2018, **mettre à jour les photos** dont la durée de validité est à échéance du 1^{er} Juin 2018, étant précisé que sur la liste de vos licenciés figurant dans FOOTCLUBS (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, sera signalé par un encadré rouge en face de son nom. Lorsque vous vous positionnez sur cet encadré, la mention « photo invalide » apparaîtra. Il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

La mise à jour de membres du club : rappel

Conformément aux dispositions de l'article 35 des Règlements Généraux de la F.F.F., **chaque changement dans la composition du Bureau ou dans les Statuts du club est notifié dans la quinzaine au District** intéressé qui transmet à la Ligue. Les pièces justificatives (Procès-verbal de l'Assemblée Générale, etc.) doivent être jointes.

Outre cette information adressée aux instances, **le club doit renseigner dans le logiciel fédéral FOOTCLUBS les changements** intervenus au sein des membres de son Bureau.

Cliquez [ICI](#) pour prendre connaissance de la procédure pour modifier les personnes qui possèdent dans le club un titre ou une fonction particulière dans l'organisation.

IMPORTANT

UN NOUVEAU SERVICE POUR LES CLUBS

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Partageant les mêmes valeurs de proximité et de solidarité, la Ligue de Paris Ile-de-France de Football et le Crédit Mutuel ont souhaité devenir partenaires. Ce partenariat se veut résolument tourné vers les clubs et les licenciés franciliens.

Dans un environnement réglementaire, législatif et fiscal de plus en plus dense et complexe, votre club doit se tenir informé et se soumettre à toutes les obligations juridiques et fiscales qui lui incombent. Partageant la même volonté d'être au plus proche de vous, le Crédit Mutuel met à la disposition de votre club, un **service dédié et un interlocuteur privilégié** afin de répondre à tout moment à vos questions d'ordre bancaire, juridique, fiscal et administratif.

- Un service spécifiquement dédié aux clubs franciliens,
- Une expertise d'avocats spécialisés sur le secteur associatif,
- Une sécurité juridique et fiscale,
- Une véritable aide à la décision,
- Des réponses écrites rapides.



06 76 91 69 73 (mardi au vendredi 9h-17h / samedi 9h-13h)



associationsidf@cmcic.fr

Convaincu que ce nouveau dispositif contribuera à aider votre club, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments dévoués.

Jamel SANDJAK
Président
Ligue Paris IDF de Football

Raphaël REBERT
Directeur Général
du Crédit Mutuel IDF



**L'Arbitre
c'est
Sacré**

**Sans arbitre
pas de règle,
Sans règle
pas de jeu !**

RESPECTEZ-VOUS !

**RESPECTEZ L'ARBITRE
et ses décisions**

Vous avez un avis sur l'arbitrage ?
Devenez arbitre ! Encouragez votre
équipe dans la dignité et le respect.





National 3 (Dernière journée)

Question sur le dernier relégable



Classement du National 3 :

1. Bobigny (50 pts)
2. Aubervilliers (45 pts)
3. Versailles (43 pts)
4. Noisy-le-Sec (40 pts)
5. Blanc-Mesnil (38 pts)
6. Gobelins (37 pts)
7. Ivry (33 pts)
8. Les Mureaux (33 pts)
9. Créteil (32 pts)
10. Les Ulis (32 pts)
11. Racing-Colombes (28 pts)
12. Paris FC (27 pts)
13. Saint-Ouen l'A. (24 pts)
14. Sénart-Moissy (16 pts)

Clap de fin sur la première saison d'un championnat de National 3 qui aura été palpitant à tous les niveaux. La moyenne de 2,6 buts par match montre bien l'esprit offensif des équipes et l'équilibre entre les forces en présence qui a été de mise tout au long de cet exercice. Il a fallu attendre l'avant-dernière journée pour avoir le nom de la formation qui prendrait l'ascenseur pour le National 2. Et à la veille de la dernière journée, qui se disputera ce samedi, tout n'est pas encore joué. Une question se pose. Quelle équipe accompagnera Sénart-Moissy et Saint-Ouen l'aumône (deux ex-pensionnaires du CFA2) à l'étage inférieur ? Ils sont deux à encore craindre cette sanction. Le Paris FC et le Racing. Les Parisiens se sont laissés le droit d'y croire en s'imposant largement (5-1), ce mercredi lors de leur match en retard, face aux Ulis. Ils ont désormais un point de retard sur le Racing et tout se jouera donc samedi. Sur le papier, le PFC, chasseur, n'aura pas l'avantage puisqu'il devra se déplacer sur la pelouse de Bobigny, champion et accédant. Dans quel état d'esprit seront les Balbiniens ? De l'autre côté, les joueurs de Colombes auront, eux, l'avantage de recevoir une équipe des Ulis qui, à l'image des 12 autres formations, n'a plus

rien à craindre ni à espérer. A noter également que si le PFC et le Racing devaient terminer à égalité de points, les Ciel-et-Blanc disposeraient aussi de l'avantage d'un meilleur goal-average particulier (victoire 1-2 à l'aller et match nul 1-1 au retour). Le PFC n'aura donc d'autre choix que de l'emporter et d'espérer un faux pas de son adversaire direct.

En dehors de ce dernier enjeu, les autres rencontres de cette dernière journée n'auront d'intérêt qu'en termes de place dans le classement final. Celle de dauphin se jouera entre Aubervilliers et Versailles. Les deux équipes ont d'ailleurs souvent occupé tour à tour cette position. Avec deux longueurs d'avance et un match à disputer face à Ivry, Aubervilliers est le mieux placé. Versailles, qui se rendra à Noisy-le-Sec, n'aura pas la tâche facile face à l'une des équipes en forme de la deuxième partie de saison. D'autant qu'en cas de victoire, les Noiséens chiperont la troisième place sur le podium à leur adversaire du jour. Même si cela reste symbolique, ce serait une belle touche finale pour une équipe en difficulté en début d'exercice.

La lutte pour la 5e et 6e place sera également d'actualité. Et hasard du calendrier les deux protagonistes engagés se rencontreront. Le Blanc-

Mesnil compte un point d'avance sur une formation des Gobelins qui pourrait prendre un malin plaisir à tenter de récupérer cette position. Enfin, pour leurs dernières minutes en National 3, Saint-Ouen l'Aumône et Sénart-Moissy tenteront de sortir la tête haute. Les Val-d'Oisiens se rendront sur la pelouse des Mureaux, tandis que la lanterne rouge essaiera d'accrocher une cinquième victoire face à Créteil.

National 3 (26e journée)

Samedi 16 mai à 18h

Blanc-Mesnil / Gobelins

Ivry / Aubervilliers

Racing / Les Ulis

Noisy-le-Sec / Versailles

Bobigny / PFC

Les Mureaux / Saint-Ouen l'A.

Créteil / Sénart-Moissy



D. G. et Suivi des C.– Section Compétitions du Dimanche

PROCÈS VERBAL n°42

Réunion du : **mardi 15 mai 2018**

Animateur : M. CAUCHIE

Présents : MM. CARALP – DUPRE – GROISELLE – LAQUERRIERE – LALUYAUX – TROTE – VAN BRUSSEL

Excusé : M. BOUILLON.

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours francs** pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

DEROGATIONS – SAISON 2017/20178

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF, **TOUS les matches de la dernière journée** dans toutes les catégories doivent se dérouler **le même jour et à l'heure officielle**, à l'exception du **CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS** où cette réglementation concerne **les DEUX (2) dernières journées**. En conséquence, **toutes les dérogations horaires** accordées en début de saison, **ne seront pas valables** pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories et les 2 dernières journées pour **le Championnat Régional Seniors. La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.**

SENIORS - COUPE DE FRANCE SAISON 2018/20179

20394864 : BOISSY UJ / NANTERRE AJSC du 29/04/2018

Suite au contact téléphonique avec l'astreinte du weekend de BOISSY UJ informant de son forfait pour la rencontre.

La Section entérine le forfait non avisé de l'équipe de BOISSY UJ, **l'équipe de NANTERRE AJSC est qualifiée pour le prochain tour.**

20394724 : NOISEAU SS / NOISIEL FC du 29/04/2018

Lecture du rapport d'arbitre officiel,

Absence de l'équipe de NOISIEL FC à l'heure du coup d'envoi,

Forfait non avisé de l'équipe de NOISIEL FC

La Section entérine le forfait non avisé de l'équipe de NOISIEL FC, **l'équipe de NOISEAU SS est qualifiée pour le prochain tour.**

SENIORS - COUPE de PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

20411462 : ST BRICE FC 1 / ST DENIS US 1 du 16/05/2018

Demande de ST BRICE FC via FOOTCLUBS.

Suite au refus du club adverse pour le changement d'horaire, la **Section** maintient cette rencontre le **Mercredi 16 MAI 2018 à 20h00**, sur les installations du stade LEON GRAFFIN à ST BRICE.

La finale aura lieu le MERCREDI 30 MAI 2018 à 20h00, sur le stade A. CHERON à SAINT MAUR.

SENIORS – CHAMPIONNAT

19458912 : IVRY US / AUBERVILLIERS C du 19/05/2018 (N3)

Demande de changement de date et d'horaire d'IVRY US via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu **le vendredi 18 mai 2018 à 20h00**, sur les installations du club d'IVRY US.

Cette rencontre n'ayant aucune incidence sur les montées ou descentes.



D. G. et Suivi des C.– Section Compétitions du Dimanche

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit du club d'AUBERVILLIERS C devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

En cas de refus, la Section maintient la rencontre le samedi 19 mai 2018 à 18h00.

19459002 : PARIS FC / ULIS CO du 17/03/2018 remis le 16/05/2018 (N3)

Demande changement d'heure de PARIS FC refusée par les ULIS CO via FOOTCLUBS.

Cette rencontre est maintenue **le mercredi 16 mai 2018 à 20h00**, sur les installations du club de PARIS FC.

19426503 : RUNGIS US / MONTREUIL RSC du 01/04/2018 (R1)

Dossier en retour de la Commission Régionale de Discipline en date du 02 mai 2018 infligeant une suspension de terrain d'**UN (1) MATCH ferme à l'équipe 1 Seniors, à compter du 1^{er} juin 2018, le terrain de repli devant être situé en dehors de la ville de RUNGIS.**

La Section demande au club de Rungis de fournir un terrain de repli conforme à la décision de la Commission Régionale de Discipline, **pour le premier match de la saison 2018/2019, joué à domicile.**

19425359 : ISSY LES MOULINEAUX FC 2 / COURCOURONNES FC du 06/05/2018 (R4/B)

Lecture feuille de match,

Absence de l'équipe d'ISSY LES MOULINEAUX FC à l'heure du coup d'envoi,

La Section entérine le 1er forfait non avisé intervenant dans les trois dernières journées de championnat de l'équipe d'ISSY LES MOULINEAUX FC 2.

ISSY LES MOULINEAUX FC 2 : - 1 pt – 0 but

COURCOURONNES FC : 3 pts – 5 buts.

19425725 : ANTONY SPORTS 1 / TORCY P.V.M. US 1 du 27/05/2018 (R2/A)

Courriel d'ANTONY SPORTS et attestation de la Mairie d'ANTONY informant de la disponibilité du terrain synthétique pour cette rencontre.

Ce match aura lieu le DIMANCHE 27 MAI 2018 à 15h00, **sur le stade G. Suant (terrain synthétique) à ANTONY.**

Accord de la Section.

SENIORS - FEUILLES de MATCHES MANQUANTES

1^{er} Rappel

Les feuilles de matches ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

19426535	RUNGIS US 1	c.	LINAS MONTLHERY ESA 1	R1	du	06-mai-18
19426357	VAL DE FRANCE 1	c.	A.C.B.B. 2	R4	C du	06-mai-18

U19 - COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.

20411472 : NOISY LE SEC BANLIEUE 93 / BOBIGNY AF du 20/05/2018

Courriel de NOISY LE SEC BANLIEUE 93 .

Cette rencontre se déroulera le dimanche 20 mai 2018 à 14h30, **sur le stade Salvador Allende à NOISY LE SEC.**

Accord de la Section.

U19 - CHAMPIONNAT

19367026 : ARGENTEUIL RFC / CRETEIL LUSITANOS US du 06/05/2018 (R1)

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,

Erreur de saisie du score sur la F.M.I.,

La Section entérine le résultat de 2 / 7.

19367167 : BRETIGNY FCS / EPINAY ACADEMIE du 13/05/2018 (R2/A)

Après lecture de la F.M.I.,

Absence de l'équipe d'EPINAY ACADEMIE à l'heure du coup d'envoi,



D. G. et Suivi des C.– Section Compétitions du Dimanche

la Section entérine le **1er forfait non avisé intervenant dans les 3 dernières journées de championnat de l'équipe d'EPINAY ACADEMIE** (-1 pt – 0 but) et en attribue le gain à BRETIGNY FCS (3 pts - 5 buts).

19367431 : PALAISEAU US / DAMMARIE LES LYS FC du 13/05/2018 (R3/A)

La Section,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que le match a été arrêté car l'équipe de DAMMARIE LES LYS a été réduite à 7 joueurs,

Par ce motif,

. donne match perdu par pénalité à DAMMARIE LES LYS FC (-1 pt - 0 but) pour en attribuer le gain à PALAISEAU US (3 pts - 8 buts).

19367813 : ASNIERES FC / LIVRY GARGAN FC du 08/04/2018 (R3/D)

Dossier en retour de la Commission Régionale de Discipline en date du Mercredi 02 Mai 2018,

la Section prend note.

19367833 : DRANCY JA / GARGES FCM du 27/05/2018 (R3/D)

Courriel de DRANCY JA demandant à conserver sa dérogation horaire annuelle.

Cette rencontre se déroulera le dimanche 27 mai 2018 à 15h00 (horaire accepté, celui-ci n'ayant aucune incidence sur les montées ou descentes), sur le stade Maurice Baquet à DRANCY.

Accord de la Section.

19367305 : ANTONY SPORTS 1 / GENNEVILLIERS CSM 1 du 27/05/2018 (R2/B)

Courriel d'ANTONY SPORTS et attestation de la Mairie d'ANTONY informant de la disponibilité du terrain synthétique pour cette rencontre.

Ce match aura lieu le DIMANCHE 27 MAI 2018 à **13h00, sur le stade G. Suant (terrain synthétique) à ANTONY.**

Accord de la Section.

U17 - CHAMPIONNAT

19367959 : MANTOIS FC 78 / EVRY FC du 13/05/2018 (R1)

Après lecture de la F.M.I.

Absence de l'équipe d'EVRY FC à l'heure du coup d'envoi,

La Section entérine le **1er forfait non avisé intervenant dans les 3 dernières journées de championnat d'EVRY FC** (- 1 pt – 0 but) et en attribue le gain à MANTOIS FC 78 (3 pts - 5 buts).

19368095 : TRAPPES ES / IVRY FOOT US du 27/05/2018 (R2/A)

Demande de TRAPPES ES via Footclubs.

Cette rencontre se déroulera le dimanche 27 mai 2018 à 13h00, **sur le stade Robert Gravaud à TRAPPES.**

Accord de la Section.

19368097 : DRANCY JA / EVRY FC du 27/05/2018 (R2/A)

Courriel de DRANCY JA demandant à conserver sa dérogation horaire annuelle.

Cette rencontre se déroulera le dimanche 27 mai 2018 à **12h30 (horaire accepté, celui-ci n'ayant aucune incidence sur les montées ou descentes)**, sur le stade Maurice Baquet à DRANCY.

Accord de la Section.

19368098 : ST OUEN AUMONE AS / ANTONY SPORTS du 27/05/2018 (R2/A)

Courriel de ST OUEN AUMONE AS.

Cette rencontre se déroulera le dimanche 27 mai 2018 à 13h00, **sur le Parc des Sports et de Loisirs (2) – Bd Ducher à ST OUEN AUMONE.**

Accord de la Section.

19368491 : ARGENTEUIL RFC / LES LILAS FC du 27/05/2018 (R3/B)

Demande d'ARGENTEUIL RFC via Footclubs.

Cette rencontre se déroulera le dimanche 27 mai 2018 à 13h00, **sur le stade du Coudray à ARGENTEUIL.**

Accord de la Section.



D. G. et Suivi des C.– Section Compétitions du Dimanche

U 16 CHAMPIONNAT

19369457 : DRANCY JA / ARGENTEUIL RFC du 08/04/2018 (Poule A)

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,

Absence de de l'équipe du RFC ARGENTEUIL à l'heure du coup d'envoi,

La Section entérine le **1^{er} forfait non avisé d'ARGENTEUIL RFC** (-1pt – 0 but) et en attribue le gain à DRANCY JA (3 pts - 5 buts).

U16 – FEUILLE MATCH MANQUANTE

1^{er} Rappel

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

19369465 ISSY LES MX FC 16 c. RED STAR FC 16 A du 06-mai-18

U15 – CHAMPIONNAT

19368806: JA DRANCY / TORCY VAL MAUBUEE du 26/05/2018 R1/B

La rencontre se déroulera le 26/05/2018 à **17h00** au Stade Paul ANDRE à DRANCY.

Accord des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Accord de la section ; ce match n'ayant pas d'incidence sur les montées et descentes.

19368896: ST OUEN L'AUMONE AS / PALAISEAU US du 26/05/2018 R2/A

Demande de changement d'horaire des 2 clubs via FOOTCLUBS.

La section ne peut pas accéder à ces demandes et maintient la rencontre à **15h30** au Stade Lucien ESCUTARY à ST OUEN L'AUMONE.

NB : les rencontres de LIGUE sont prioritaires sur les rencontres départementales et ce match a une incidence sur les montées et descentes.

19368889: MANTOIS 78 FC / MEUDON AS du 12/05/2018 R2/A

Rapport d'arbitre officiel

La section enregistre le 1^{er} forfait non avisé intervenant dans les 3 dernières rencontres de MEUDON AS.

MANTOIS FC 78 : 3 Pts - 5 Buts.

MEUDON AS: -1Pt - 0 But.

19368897: ANTONY SPORTS 1 / BLANC MESNIL SFB 1 du 26/05/2018 (R2/A)

Courriel d'ANTONY SPORTS avec attestation de la Mairie.

La Section prend note que le terrain synthétique du stade Georges SUANT est disponible le 26/05/2018 et fixe cette rencontre à **15h30 (horaire officiel dernière rencontre de championnat)** le 26/05/2018 sur ce terrain.

19369155: TREMBLAY FC / MEAUX ACADEMY CS du 12/05/2018 R3/B

Reprise du dossier

Après réception des rapports du Secrétaire et de l'éducateur de TREMBLAY FC,

La section met le dossier en délibéré.

U14 – COUPE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

20413958: EVRY FC / DRANCY JA du 23/05/2018

La rencontre se déroulera le 19/05/2018 à 14H00 au Stade JL MOULIN 1 à EVRY (synthétique).

Accord des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Accord de la Section.



D. G. et Suivi des C.– Section Compétitions du Dimanche

19369915 : MINHOTOS DE BRAGA 5 / ESPERANCE PARIS 19^{ème} 5 du 13/05/2018 (R1)

Courriel de l'ESPERANCE PARIS 19^{ème} informant de son forfait.

La Section enregistre le **1^{er} forfait avisé de l'ESPERANCE PARIS 19^{ème} intervenant pour les 3 dernières journées de championnat.**

MINHOTOS DE BRAGA : 3 pts – 5 buts

ESPERANCE PARIS 19^{ème} : -1 pt – 0 but.

19370536 : STE GENEVIEVE SPORTS 5 / PAYS BIERES 5 du 10/05/2018 (R3/C)

Lecture de feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel,

Absence de l'équipe de PAYS DE BIERES à l'heure du coup d'envoi.

La Section enregistre le **1^{er} forfait non avisé de PAYS DE BIERES intervenant pour les 3 dernières journées de championnat.**

ST GENEVIEVE SPORTS : 3 pts – 5 buts

PAYS BIERES : -1 pt – 0 but.

19369904 : BRIE NORD ES 5 / PARIS ST GERMAIN FC 5 du 06/05/2018 (R1)

Lecture de feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel,

Absence de l'équipe de PARIS ST GERMAIN FC à l'heure du coup d'envoi.

La Section enregistre le **1^{er} forfait non avisé de PARIS SAINT GERMAIN FC intervenant pour les 3 dernières rencontres.**

BRIE NORD ES : 3 pts – 5 buts

PARIS SAINT GERMAIN FC : -1 pt – 0 but.

19370437 : NANTERRE ES 5 / PORTUGAIS PAIX VIVRE 5 du 06/05/2018 (R3/B)

Lecture de feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel.

Absence de l'équipe de NANTERRE ES à l'heure du coup d'envoi.

La Section enregistre le **2^{ème} forfait non avisé de NANTERRE ES intervenant pour les 3 dernières rencontres.**

NANTERRE ES : -1 pt – 0 but

PORTUGAIS PAIX VIVRE : 3 pts – 5 buts.

19370537 : CHAPELLE RABLAIS FC 5 / SAINT MICHEL SPORTS 5 du 16/05/2018 (R3/C)

Demande de changement d'horaire de ST MICHEL SPORTS et refus du club adverse via Footclubs.

La Section maintient cette rencontre le Mercredi 16 Mai 2018 à **20h00**, sur le stade municipal (pelouse naturelle) de la CHAPELLE RABLAIS .

19370443 : ABEILLE DE RUEIL 5 / SAINT GRATIEN USC 5 du 13/05/2018 (R3/B)

Lecture de feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel.

Absence de l'équipe de SAINT GRATIEN USC à l'heure du coup d'envoi.

La Section enregistre le **1^{er} forfait non avisé de SAINT GRATIEN USC intervenant pour les 3 dernières rencontres.**

ABEILLE DE RUEIL : 3 pts – 5 buts

USC SAINT GRATIEN : -1 pt – 0 but.

19370099 : PORTUGAIS DE GARCHES / CHAMPIGNY FC du 26/11/2017 remis au 10/05/2018 (R2/B)

Courriel des PORTUGAIS DE GARCHES du 09/05/2018 informant ne pas avoir de terrain de repli pour jouer cette rencontre.

Considérant que la Section a fixé cette rencontre le jeudi 10 mai 2018 dans son P.V. du 20 Mars et qu'il a été rappelé aux clubs qu'ils avaient la possibilité de jouer en semaine avant cette date, avec l'accord écrit des 2 clubs.

Considérant de plus, que le club recevant devait s'assurer de la disponibilité de ses installations à la date fixée et en cas d'installations indisponibles, un terrain de repli devait être proposé (10.5 du R .S.G.),

Considérant que le club recevant n'a pas proposé de terrain de repli.

Par ce motif,

La Section donne match perdu par pénalité au club des PORTUGAIS DE GARCHES

PORTUGAIS DE GARCHES : - 1 pt – 0 but

CHAMPIGNY FC : 3 pts – 0 but.



D. G. et Suivi des C.– Section Compétitions du Dimanche

ANCIENS – COUPE de PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

La finale opposant CLICHY VETERANS 11 à EZANVILLE ECOUEN 11 aura lieu le **DIMANCHE 17 JUIN 2018 à 10h00, sur le Stade Léon Graffin, Rue de la Forêt, 95350 ST BRICE.**

ANCIENS – CHAMPIONNAT

19417288 : QUINCY VOISINS FC / ESPERANCE AULNAYSIENNE du 20/05/2018 (R1)

Demande de changement de date, d'horaire et de terrain de QUINCY VOISINS FC via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **mercredi 23 Mai 2018 à 20h00, sur le stade Julien RICHARD n°2 à QUINCY VOISINS (77).**

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de l'ESPERANCE AULNAYSIENNE devant parvenir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, dans les délais prévus à cet effet.

19417437 : SOISY ANDILLY MARGENCY / NANTERRE ES du 06/05/2018 (R2/A)

Lecture de la feuille de match et du rapport d'arbitre officiel.

Absence de l'équipe de NANTERRE ES à l'heure du coup d'envoi.

La Section enregistre le 1er forfait non avisé de l'équipe de NANTERRE ES intervenant dans les trois dernières rencontres de championnat.

SOISY ANDILLY MARGENCY : 3 pts – 5 buts

NANTERRE ES : -1 pt – 0 but.

19417147 : FONTENAY TRESIGNY AS / NANTERRE JSC du 16/05/2018 (R3/D)

Courriel de NANTERRE JSC informant de son forfait.

La Section enregistre le 1^{er} forfait avisé de NANTERRE JSC intervenant dans les trois dernières rencontres de championnat.

FONTENAY TRESIGNY AS : 3 pts – 5 buts

NANTERRE JSC : -1 pt – 0 but.

19417179 : NANTERRE ES / TREMBLAY FC du 13/05/2018 (R3/D)

Lecture de la feuille de match.

Absence de l'équipe de TREMBLAY FC à l'heure du coup d'envoi.

La Section enregistre le 1er forfait non avisé de l'équipe de TREMBLAY FC intervenant dans les trois dernières rencontres de championnat.

NANTERRE ES : 3 pts – 5 buts

TREMBLAY FC : -1 pt – 0 but

19416788 : COSMO TAVERNY / BLANC MESNIL SFB du 27/05/2018 (R3/A)

Courriel de BLANC-MESNIL SFB informant de son forfait.

La Section enregistre le 1er forfait avisé de l'équipe de BLANC MESNIL SFB intervenant dans les trois dernières rencontres de championnat.

COSMO TAVERNY : 3 pts – 5 buts

BLANC MESNIL SFB : -1 pt – 0 but.



D. G. et Suivi des C.– S. C. Football Entreprise et Critérium

PROCÈS-VERBAL N° 35

Réunion du : **Mardi 15 mai 2018**

Animateur : **M. LE DREFF**

Présents : **Mme GOFFAUX –MM GORIN - LAGOUTTE – MATHIEU (CD) - OLIVEAU – SANTOS**

Excusés : **MM MORNET - PAREUX**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

FOOTBALL ENTREPRISE

SAMEDI APRES MIDI

R1

MATCH N°19641771 ORANGE ISSY 1 / SCPO ESCRP 1 du 31/03/2018

Courriel d'ORANGE.

Cette rencontre se jouera le lundi 28/05/2018 à 20h15 au lieu de 20h00.

STADE Alain MIMOUN – 1, rue RABELAIS – ISSY LES MOULINEAUX

Accord de la section.

R2/A

MATCH N°19642169 PEUGEOT POISSY 2 / RECTORAT PARIS 2 du 05/05/2018

La Section,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (feuille de match, rapport de l'arbitre).

Considérant que l'arbitre a arrêté la rencontre à la 84^{ème} minute après la blessure et la sortie d'un joueur de RECTORAT PARIS, cette équipe ne comptant plus que 7 joueurs présents sur le terrain, par ces motifs,

décide match perdu par pénalité à RECTORAT PARIS 2 (-1pt ,0 but) pour en attribuer le gain à PEUGEOT POISSY 2 (3 pts, 5 buts).

MATCH N° 19642031 PTT SARCELLES 1 / ELM LEBLANC 1 du 05/05/2018

Après réception du rapport de l'arbitre, la section enregistre le 1er forfait non avisé dans les 3 dernières journées de PTT SARCELLES 1.

MATCH N° 19642035 RECTORAT PARIS 1 / PTT SARCELLES 1 du 12/05/2018

Après réception du courriel de M. Sébastien XICLUNA, Président de l'ASPTT SARCELLES, la section enregistre le 2^e forfait (forfait avisé) dans les 3 dernières journées de PTT SARCELLES 1.

Courriel du Club des GAZIERS de PARIS en date du 13 mai 2018

Ce club demande s'il y a la possibilité d'avancer la rencontre du 2 juin 2018 contre le RECTORAT de PARIS. Cette rencontre étant la dernière de la saison et les 2 clubs étant en lutte pour la première place, la section ne peut accéder à cette demande.

R2/B

MATCH N°19642475 AS PTT EVRY 1 / AIR FRANCE PARIS 1 du 12/05/2018

Courriel de M. Jean François FAGUERET, Président d'AIR FRANCE PARIS.

Suite au motif invoqué, et compte tenu que le Club d'AIR FRANCE PARIS a pris en charge les indemnités des arbitres.

La section enregistre le 1^{er} forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe d'AIR FRANCE PARIS 1 et décide de dispenser le club d'AIR FRANCE des amendes relatives au forfait.



D. G. et Suivi des C.– S. C. Football Entreprise et Critérium

R3/A

MATCH N°19804665 LIONCEAUX PEUGEOT 1 / AS ELYSEE 1 du 12/05/2018

Courriel de l'AS ELYSEE.

La section enregistre 1^{er} le forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe AS ELYSEE.

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

R2/A

MATCH N° 19642028 ATSCAF PARIS 1 / CAP NORD 1 du 05/05/2018

1er rappel

R2/B

MATCH N° 19642439 PTT EVRY 1 / PTT CHAMPIGNY 1 du 21/04/2018

1er rappel

LES FINALES DE COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF ENTREPRISE ET CRITERIUM SE DISPUTERONT LE 16 JUIN 2018

STADE L. GRAFFIN
RUE DE LA FORET
95350 SAINT BRICE

FOOTBALL ENTREPRISE

SAMEDI MATIN

R/1

N°19642564 STERIA ACS 1 / FINANCES 92 1 du 12/05/18.

Lecture de la feuille de match.

Absence de l'équipe de STERIA. (1^{er} forfait non avisé dans les 3 dernières journées).

R.2/A

N°19805061 – HACHETTE 1 / ATSCAF 78 1 du 05/05/18.

Lecture du rapport de l'arbitre.

1^{er} forfait non avisé dans les 3 dernières journées du club d' HACHETTE 1.

N°19805047 –ING SPORTS 1 / ACCENTURE 1 du 10/03/18.

Mail du club D'ACCENTURE.

La section invite les 2 clubs à proposer une date commune en semaine pour jouer ce match pour sa réunion du 22/05/2018.

En l'absence d'accord des 2 clubs le match restera maintenu au 26/05/2018 car il n'y a plus de date disponible le week-end.

CRITERIUM SAMEDI

APRES MIDI

R1

Match 19642958 FOOT 130 8 / BRETTONS DE PARIS 8 du 14/04/2018 reporté au 22/05/2018

Courriel de FOOT 130 du 14/05/2018 nous informant d'un changement de date.

Cette rencontre se déroulera le 17/05/2018 au stade de la Poterne des Peupliers à 20h15.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Section.

Match 19642939 JEUNES DU STADE 8 / ST MAUR LUSITANOS 8 du 05/05/2018

Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre, la section enregistre le 2^e forfait non avisé dans les 3 dernières journées du club ST MAUR LUSITANOS 8.



D. G. et Suivi des C.– S. C. Football Entreprise et Critérium

Match 19642945 AMICALE ANTILLAIS DU 93 / STANDARD FC 8 du 12/05/2018

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre, la Section enregistre le 1^{er} forfait non avisé dans les 3 dernières journées du club STANDARD FC.

R2/A

Match 19643078 TROPICAL AS 8 / ACCES 8 du 12/05/2018 du 12/05/2018

Lecture du rapport de l'arbitre de la rencontre.

Aucune des 2 équipes n'étant présente sur le terrain à l'heure du coup d'envoi.

La Section enregistre le 2^e forfait non avisé dans les 3 dernières journées du club de TROPICAL AS, et le 1^{er} forfait non avisé dans les 3 dernières journées du club ACCES 8.

R2/B

Match 19643167 TSIDJE 8 / EDHEC 8 du 12/05/2018

Courriel hors délai du club EDHEC FC du 11/05/2018, informant de son forfait pour cette rencontre.

La Section enregistre le 1^{er} forfait non avisé dans les 3 dernières journées.

R3/A

Match 19806218 APSAP MEDIBALES 8 / FCS BRETIGNY 8 du 12/05/2018

Lecture de la feuille de match, la section enregistre le 2^e forfait non avisé dans les 3 dernières journées du club d'APSAP MEDIBALES 8.

R3/B

Match 19806345 CENTRE ESP. DES EPINETTES 8 / OPUS 8 du 12/05/2018

Courriel du club d'OPUS du 11/05/2018, nous informant de son forfait pour la rencontre ci-dessus.

La section enregistre le 2^e forfait avisé dans les 3 dernières journées.

RAPPEL DES ½ FINALES des coupes de Paris IDF. Crédit Mutuel / MOUMINOUX et SAINTOT qui se dérouleront le 26/05/2018 sur le terrain des clubs des premiers nommés, ou à défaut chez l'adversaire.

COUPE DE PARIS IDF. CREDIT MUTUEL SAINTOT

20405389 PHILIPPE GARNIER 8 / STE GENEVIEVE ASL 8

20405390 EPINETTES ESPAGNOL C. 8 / BAY LEN MEN 8

COUPE DE PARIS IDF. CREDIT MUTUEL MOUMINOUX

20405387 AMICALE ANTILLAISE DU 93 8 / REUNIONNAIS DE SENART 8

20405388 116-117 AS 8 / BRETONS DE PARIS 8

3 arbitres officiels seront désignés pour chacune de ces quatre rencontres à la charge par moitié des clubs participants.

Les finales de coupe auront lieu le samedi 16/06/2018 au stade Léon Graffin à ST BRICE.

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

1^{er} rappel

R2/A

19643076 PITRAY OLIER 8 / ORMESSON US 8 du 05/05/2018

R3/B

19806340 OPUS 8 / SALAM 8 du 05/05/2018



D. G. et Suivi des C.– S. C. Football Entreprise et Critérium

2^e et dernier rappel sous peine de match perdu par pénalité au club recevant.
La Section demande à l'arbitre le résultat du match.

R1

19642934 ST MAUR LUSITANOS 8 / BANN'ZANMI 8 du 07/04/2018

R3/A et B

19806202 CRAMPONS PARISIENS 8 / REUNIONNAIS VAL D'ORGE du 07/04/2018

19806361 SALAM 8 / ST DENIS RC 8 du 14/04/2018



D. Gestion et suivi des Compétitions - Section Football Féminin

PROCÈS-VERBAL N°39

Réunion du : mardi 15 mai 2018

Animateur: M. ANTONINI

Présent(e)s : MMES POLICON, ROPARTZ.

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

FORFAITS

Ø U19F à 11

Poule B

20318593 FC CERGY PONTOISE / CSM GENNEVILLIERS du 05/05/2018

Forfait non avisé de CSM GENNEVILLIERS.

FC CERGY PONTOISE : 3 points, 5 buts.

CSM GENNEVILLIERS : -1 point, 0 but (2^{ème} forfait).

Poule C

20326667 ES 16 / CSL AULNAY du 12/05/2018

Forfait avisé de l'ES 16.

CSL AULNAY : 3 points, 5 buts.

ES 16 : - 1 point, 0 but (1^{er} forfait).

Ø U19F à 7

Poule B

20318705 FC EVRY / AS VAL FONTENAY du 12/05/2018

Forfait non avisé de l'AS VAL FONTENAY.

FC EVRY : 3 points, 5 buts.

AS VAL DE FONTENAY : -1 point, 0 but (1^{er} forfait).

Ø U16F à 11

Poule A

20319002 FFA 77 / VGA ST MAUR 2 du 12/05/2018

Forfait avisé de FFA 77.

VGA ST MAUR : 3 points, 5 buts.

FFA 77 : -1 point, 0 but (1^{er} forfait).

Poule F

20318833 TRAPPES ES / UF CLICHOIS du 12/05/2018

Forfait avisé de l'UF CLICHOIS.

TRAPPES ES : 3 points, 5 buts.

UF CLICHOIS : -1 point, 0 but (1^{er} forfait).

CHANGEMENTS DATES – LIEUX - HORAIRES

Ø Coupe de Paris Idf - seniors

20415404 ST MAUR F. FEM VGA 1 / VAUX LE PENIL ROCHETTE 1 du 26/05/2018

Demande via Footclubs de ST MAUR F. FEM VGA 1 pour avancer cette rencontre au mercredi 23 mai ou vendredi 25 mai.



D. Gestion et suivi des Compétitions - Section Football Féminin

Accord de la Section sous réserve de l'accord écrit de VAUX LE PENIL ROCHETTE 1 qui doit parvenir à la LPIFF avant le mardi 22 mai 2018 12h00.

En l'absence, le match sera maintenu à la date initiale.

Ø U19F à 11

Poule B

20318600 RUEIL MALMAISON FC 1 / CACHAN ASC CO 1 du 26/05/2018

Cette rencontre se jouera à 17h00 au Stade de Buzenval à RUEIL MALMAISON.

Accord des deux clubs Footclubs.

Accord de la Section.

20318594 SAINT DENIS RC / JOUY LE MOUTIER FC du 12/05/2018

Cette rencontre se jouera à 16h00 le 19/05/2018 au Stade Auguste Delaune 4 à SAINT DENIS.

Accord des deux clubs Footclubs.

Accord de la Section.

Ø U19F à 7

Poule A

20318679 BEZONS USO 1 / MANTOIS 78 FC 1 du 26/05/2018

Demande via Footclubs de BEZONS USO 1.

Cette rencontre se jouera à 17h00 au Complexe Jean Moulin à BEZONS.

Accord de la Section.

Poule B

20318707 EVRY F.C. 1 / CRETEIL LUSITANOS US 1 du 26/05/2018

Demande via Footclubs de CRETEIL LUSITANOS US 1 pour avancer cette rencontre au 19/05/2018 Refus de FC EVRY via Footclubs.

La Section maintient la rencontre à la date prévue.

Ø U16F à 11

Poule A

20319004 ACADEMY 77 FF 1 / FLEURY 91 FC 1 du 26/05/2018

Demande via Footclubs d'ACADEMY 77 FF 1 pour disputer cette rencontre à 16h30.

Accord de la Section (l'horaire se situant dans la plage autorisée).

Poule B

20318947 PARIS ST GERMAIN FC 1 / BOULOGNE BIL. AC 1 du 26/05/2018

Cette rencontre aura lieu à 14h00.

Accord des deux clubs Footclubs.

Accord de la Section.

Poule G

20318805 ROISSY EN BRIE US / EVRY FC du 12/05/2018

Cette rencontre aura lieu le 09/06/2018.

Accord des deux clubs Footclubs.

Accord de la Section.

COMPETITIONS JEUNES 2018/2019

Informations :

A compter de la saison 2018-2019 :

- Seules les compétitions de football à 11 (Seniors et jeunes) seront gérées au niveau Régional.
- Les compétitions de football à 7 seront gérées par les Districts.
- Les catégories d'âge U19F et U16F resteront sans changement.



D. Gestion et suivi des Compétitions - Section Football Féminin

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Matchs perdu par pénalité au club recevant suite à non envoi de la feuille de match après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF).

Ø U19F à 11

Poule C

20326646 PARIS EST SOLITAIRE / ES 16^{EME} du 17/03/2018

1^{er} rappel : 27/03/2018

2^{ème} rappel : 10/04/218

Ø U16F à 11

Poule C

20318899 COM BAGNEUX / ENTENTE SSG du 31/03/2018

1^{er} rappel : 20/03/2018

2^{ème} rappel : 17/04/218

Poule G

20318794 VILLEMOMBLE / ROISSY EN BRIE US du 17/03/2018

1^{er} rappel : 27/03/2018

2^{ème} rappel : 10/04/218

Ø U16F à 7

Poule A

20319015 ULIS CO / VAIRES ENT. ET COMP. US / du 17/03/2018

1^{er} rappel : 27/03/2018

2^{ème} rappel : 10/04/218

2^{ème} et dernier rappel :

Ø U19F à 11

Poule B

20318587 ENTENTE SSG / CSM GENNEVILLIERS du 14/04/2018

Poule C

20326655 PARIS EST SOLITAIRE / PUC du 14/04/2018

20326633 PARIS EST SOLITAIRE / FC MASSY du 31/03/2018

Ø U19F à 7

Poule B

20318696 BRIARD SC / JOINVILLE RC du 07/04/2018

20318689 BRIARD SC / EVRY FC du 14/04/2018

20318688 VAL DE FONTENAY AS / US CRETEIL du 14/04/2018

Ø U16F à 11

Poule F

20318826 PARIS EST SOLITAIRE / GENTILLY AC du 07/04/2018

1^{er} rappel

Ø Séniors R3

Poule A

19414184 AS VEXIN / US CROISSY du 08/05/2018

Poule B

19414255 AS BRUYERES / PARIS 11 du 05/05/2018

Ø U19F à 11



D. Gestion et suivi des Compétitions - Section Football Féminin

Poule A

20318554 PARAY FC / PARIS FC du 05/05/2018

Poule B

20318575 RC SAINT DENIS / ENTENTE SSG du 28/04/2018

Ø U19F à 7

Poule A

20318668 FC ASNIERES / RACING COLOMBES du 28/04/2018

20318670 USO BEZONS / US PARIS 11 du 05/05/2018

Poule B

20318699 VAL DE FONTENAY AS / BRIARD SC du 05/05/2018

20318700 US CRETEIL / VAL EUROPE du 05/05/2018

Poule D

20318771 AS ORLY / ARPAJONNAIS RC du 05/05/2018

20318773 ALFORTVILLE US / PARIS 15 AC du 05/05/2018

Ø U16F à 11

Poule C

20318896 ENTENTE SSG / FF ISSY du 31/03/2018

Poule F

20318829 GENTILLY AC / TRAPPES ES du 05/05/2018

Poule G

20318800 VILLEMOMBLE / EVRY FC du 05/05/2018

Ø U16F à 7

Poule B

20319040 LIMAY AJ / PLAISIR SC du 28/04/2018

20319054 RC SAINT DENIS / LIMAY AJ du 05/05/2018



Commission Régionale Futsal

PROCÈS-VERBAL N°38

Réunion du Lundi 14 mai 2018

Présent(e)s : MME AUBERE - MM DUPRE – HAMZA – SABANI

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - FUTSAL

Rappel :

EPREUVE:

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but, suivant l'arrêt au premier écart constaté.

Temps de jeu :

Les matchs ont une durée de :

- 50 minutes en deux périodes de 25 minutes

ou

- de 40 minutes en deux périodes de 20 minutes s'il y a un chronométrage des arrêts de jeu

(Sous réserve que le club recevant ait formulé une demande en ce sens auprès de la commission Régionale Futsal et que celle-ci ait été validée).

ARBITRAGE :

Désignation de 2 arbitres à la charge des 2 clubs.

1/2 Finales :

Les rencontres se dérouleront **la semaine 20 du 14 au 20 mai 2018** sur le terrain du club 1^{er} nommé.

20415169 SAHRAOUI FUTSAL AS 1 / ACCES F.C. 2 le 15/05/2018

Courriel de SAHRAOUI FUTSAL AS.

Cette rencontre se jouera à 20H30 le mardi 15 mai 2018 au gymnase Guy MOQUET – Rue Charles TELLIER – 78520 LIMAY.

Accord de la Commission.

20415170 TORCY FUTSAL EU 1 / LA TOILE 1 le 19/05/2018

Courriels de TORCY FUTSAL EU.

Cette rencontre **se jouera à 15H00** au gymnase Roger COUDERC à TORCY.

Accord de la Commission.

Concernant la demande du club de TORCY EU pour disputer cette rencontre en 2x20mn avec arrêt du chronomètre :

La Commission,

Considérant que cette demande n'est pas accompagnée d'une attestation du propriétaire des installations indiquant que le club dispose d'un créneau de 3h00,

Considérant qu'une rencontre U18 Futsal est programmée à 16h30 ce même jour et dans le même gymnase,

Par ces motifs,

Ne peut pas répondre favorablement à la demande du club et confirme que cette rencontre se déroulera en 2x25mn.

Transmis à la CRA.



Commission Régionale Futsal

CHAMPIONNAT

Ø [R.2 / B](#)

Courriel de GENNEVILLIERS SOCCER - 554456

La Commission informe le club que les dispositions liées aux obligations des équipes évoluant en championnat Régional Futsal sont définies par l'article 11.6 du RSG de la LPIFF :

11.6 – Futsal

11.6.1 - Les clubs participant au Championnat Régional Futsal ont l'obligation d'engager une deuxième équipe Seniors participant intégralement au Championnat Futsal de Ligue ou de District, ou une équipe de Jeunes Futsal participant aux actions organisées par la Ligue ou le District.

Dans le cas où le club a une équipe qui évolue en Championnat de France Futsal (D1 Futsal ou D2 Futsal), celle-ci est prise en compte dans cette obligation.

Par mesure dérogatoire, le club accédant au Régional 3 Futsal n'est pas soumis à l'obligation susvisée durant la première saison d'accession.

11.6.2 - Le non-respect de l'obligation pendant 2 saisons consécutives entraîne la rétrogradation de l'équipe concernée dans la division inférieure.

La Commission indique au club que l'article 11.1 du RSG de la LPIFF ne concerne pas les équipes évoluant en Championnat Régional Futsal.

19427612 AULNAY FUTSAL / PARIS ACASA 2 du 12/05/2018

La Commission prend connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre indiquant l'absence de l'équipe d'AULNAY FUTSAL et lui demande de bien vouloir lui transmettre un complément d'informations pour sa réunion du 22/05/2018, à savoir :

- Si l'équipe de PARIS ACASA 2 était présente et disposait d'un nombre suffisant de joueurs
- Si une feuille de match a été établie

Dès réception, la Commission statuera

Ø [R.3 / A](#)

19428141 ATTAINVILLE FUTSAL / ISSY LES MOULINEAUX FC du 12/05/2018

Courriel d'ISSY LES MOULINEAUX FC.

La Commission enregistre le forfait avisé d'ISSY LES MOULINEAUX FC (2^{ème} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres de championnat).

ATTAINVILLE FUTSAL (3pts / 0 but).

ISSY LES MOULINEAUX FC (-1pt / 0 but).

Ø [R.3 / B](#)

19428235 BAGNEUX FUTSAL 2 / NOUVEAU SOUFFLE FC du 12/05/2018

Courriel de BAGNEUX FUTSAL 2.

La Commission enregistre le forfait avisé de BAGNEUX FUTSAL 2 (2^{ème} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres de championnat).

BAGNEUX FUTSAL 2 (-1pt / 0 but).

NOUVEAU SOUFFLE FC (3pts / 5 buts).

19428245 BAGNOLET FC / AC OSNY du 27/04/2018

Après réception de la feuille de match.

La Commission enregistre le forfait non avisé d'AC OSNY (2^{ème} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres de championnat).

BAGNOLET FC (3pts / 5 buts).

AC OSNY (-1pt / 0 but).



Commission Régionale Futsal

Ø R.3 / C

19428321 ST MAURICE AJ / VISION NOVA 2 du 12/05/2018

Courriel de VISION NOVA 2.

La Commission enregistre le forfait avisé de VISION NOVA 2 (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres de championnat).

ST MAURICE AJ (3pts / 5 buts).

VISION NOVA 2 (-1pt / 0 but).

Ø R.3 / D

19428417 LDS FUTSAL / ETOILE MELUN FC du 12/05/2018

Courriel de LDS FUTSAL.

La Commission enregistre le forfait avisé de LDS FUTSAL (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres de championnat).

LDS FUTSAL (-1pt / 0 but)

ETOILE MELUN FC (3pts / 5 buts).

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Ø 1er RAPPEL

Ø R.3 / B

19428181 DRANCY FUTSAL / SPORT CŒUR MARCOUVILLE du 05/05/2018

Ø 2ème et dernier RAPPEL

Les feuilles de match ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

La Commission demande un rapport à l'arbitre précisant le score de la rencontre.

Ø R.3 / B

19427618 PARIS ACASA 2 / NEUILLY FC 92 du 28/04/2018

Ø R.3 / C

19428333 ST MAURICE AJ / CHAMPS A. FUTSAL C. 3 du 30/04/2018

CRITERIUM FUTSAL U 18

Ø PHASE 2

Poule A

20362506 TORCY FUTSAL EU / ISSY LES MX FC du 19/05/2018

Courriel de TORCY EU.

Cette rencontre se jouera **à 16H30 le samedi 19 mai 2018** au gymnase Roger COUDERC à TORCY.

Accord de la Commission.

20362482 PARIS ACASA / TORCY FUTSAL EU du 01/04/2018

Reprise du dossier

Après réception du rapport de l'arbitre officiel.

La commission met en délibéré.

20362498 KB FUTSAL / SPORT CŒUR MARCOUVILLE du 06/05/2018

La Commission,

Après réception du rapport de l'arbitre officiel indiquant que le gymnase était occupé à l'horaire du coup d'envoi,

Considérant que l'équipe de SPORT CŒUR MARCOUVILLE était présente,

Considérant que 4 joueurs de KB Futsal étaient présents mais qui ne se sont pas présentés,

Considérant qu'aucun dirigeant de l'équipe de KB FUTSAL n'était présent,



Commission Régionale Futsal

Considérant que le club de KB FUTSAL n'a aucun moment alerté les services de la Ligue de Paris IdF de Football d'un problème d'indisponibilité de gymnase avant ou après la rencontre,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité au club de KB FUTSAL conformément à l'article 40.1 du RSG de la LPIFF pour absence de mise en œuvre des moyens d'accueil de l'équipe adverse.

KB FUTSAL (-1pt / 0 but).

SPORT CŒUR MARCOUVILLE (3pts / 0 but).

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1er RAPPEL

20362503 PARIS XIV FC / PARIS ACASA du 06/05/2018

20362499 AUBERVILLIERS OFF. M. / TORCY FUTSAL du 05/05/2018

Application de l'article 44 du RSG de la LPIFF - Match perdu par pénalité après 2 rappels :

20362496 PARIS ACASA / ISSY LES MX FC du 15/04/2018

La Commission,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre ne pouvant pas préciser avec certitude le score du match,

Considérant que le club de PARIS ACASA n'a pas retourné la feuille de la rencontre malgré 2 rappels:

1^{er} rappel : pv du 23/04/2018

2^{ème} rappel : pv du 30/04/2018

Par ces motifs,

Fait application de l'article 44 du RSG de la LPIFF et donne match perdu par pénalité à l'équipe U18 de PARIS ACASA:

PARIS ACASA : (-1pt / 0 but).

ISSY LES MOULINEAUX FC (3pts / 0 but).

CRITERIUM FUTSAL LOISIR

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1er RAPPEL

20085050 NOISY LE GRAND 5 / DRANCY FUTSAL 5 du 03/05/2018

FUTSAL FEMININ

Ø R.1

20362401 AB SAINT DENIS – JOLIOT GROOM'S FUTSAL du 01/05/2018

La Commission prend note du courriel de JOLIOT GROOM'S et met le dossier en délibéré.

20362410 ISSY FF / FUTSAL PAULISTA du 14/05/2018

Courriel de FUTSAL PAULISTA.

La Commission enregistre le forfait avisé de FUTSAL PAULISTA (1^{er} forfait).

ISSY FF : (3pts / 0 but).

FUTSAL PAULISTA : (-1pt / 0 but).

Ø R.2

20362446 DRANCY FUTSAL – SAINT MAURICE AJ du 15/04/2018

Après lecture de la feuille de match de la rencontre.

La Commission enregistre le forfait non avisé de SAINT MAURICE AJ (2^{ème} forfait).

DRANCY FUTSAL (3pts / 5 buts).

SAINTE MAURICE AJ (-1pt / 0 but).



Commission Régionale Futsal

20362456 B2M FUTSAL / PERSANAISE CFJ du 19/05/2018

Courriel de B2M FUTSAL.

Cette rencontre se jouera à 20H30 le samedi 19 mai 2018 au gymnase du centre des bords de Marne - 94170 LE PERREUX.

Accord de la Commission.

20362464 B2M FUTSAL / DRANCY FUTSAL du 09/06/2018

Cette rencontre se jouera à 20H30 le samedi 09 JUIN 2018 au gymnase du centre des bords de Marne - 94170 LE PERREUX

Accord de la Commission.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1er RAPPEL

Ø R.1

20362405 KB FUTSAL – AB SAINT DENIS du 06/05/2018

20362406 FUTSAL PAULISTA – GARGES DJIBSON du 06/05/2018

Ø R.2

20362448 AGIR ENSEMBLE – PARIS LILAS FUTSAL du 04/05/2018

20362452 SAINT MAURICE AJ – B2M FUTSAL du 07/05/2018

2ème et dernier RAPPEL

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

Ø R.1

20362389 KB FUTSAL – JOLIOT GROOM'S du 22/04/2018



Commission Régionale Outre-Mer

PROCÈS-VERBAL N° 33

Réunion du 16 Mai 2018

Animateur : M. Paul MERT.

Présents : MM. Gilbert LANOIX – Lucien SIBA - Michel ESCHYLLE - Hugues DEFREL (C.R.A.).

Excusés : MM Rosan ROYAN (C.D.) - Willy RANGUIN Vincent TRAVAILLEUR - Thierry LAVOL -

Résultats des 1/2 FINALES du jeudi 10 mai 2018

MATCH N° 20413309 : 14 h 30 US NETT / OUTRE MER ACS : 2 - 1

MATCH N° 20413310 : 16 h 30 GRANDE VIGIE / FLAMBLOYANT VILLEPINTE 1 - 3

Un grand remerciement au club des ANTILLAIS PARIS 19^e pour leur accueil et la mise à disposition de ses installations et les membres de son club pour leurs disponibilités.

FINALE

20416611 US NETT / FLAMBLOYANTS VILLEPINTE

La date et le lieu de la finale seront communiqués prochainement.

La finale ne pourra pas avoir lieu le 26/05/2018 car l'équipe des FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE dispute la dernière journée de championnat le 27/05/2018

PROCHAINE REUNION LE 23/05/2018



Commission Régionale Football Loisir et Bariani

PROCÈS-VERBAL N°35

Réunion du : mercredi 16 mai 2018

Président : M. MATHIEU.

Présents : MME GOFFAUX - MM. GORIN – DELPLACE - LE CAVIL – DARDE - ELLIBINIAN (représentant CRA).

Excusés : MM. DUPUY – THOMAS.

TERRAINS

Le stade Biancotto sera indisponible le samedi 19 mai 2018 de 9h30 à 11h30.

La commission informe que le stade Suzanne Lenglen sera fermé le lundi 11 juin 2018 de 19h à 22h30.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

SAMEDI

Poule A :

N°20007428 – CANAL + / MEDIA FC DU 28/04/2018

COUPES

Challenge du Fair Play :

La finale du challenge du Fair Play 2018 opposera les équipes de SEVRES FC aux SUPPORTERS DE LIVERPOOL.

Cette rencontre se déroulera le samedi 9 juin à 11h au stade des Fontaines à Sèvres.

CHAMPIONNAT

Samedi Matin

Poule A

N° 20007493 – AVOCATS / BRAZIL DIAMOND du 12/05/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de BRAZIL DIAMOND), la Commission décide :

Match perdu par forfait à BRAZIL DIAMOND (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à AVOCATS (5 buts / 4 points).

N° 20007490 – TREMBLAY FC / CHENNEVIERES LOUVRES du 12/05/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (rapport de l'arbitre et feuille de match), la Commission décide :

Match perdu par forfait à TREMBLAY FC (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à CHENNEVIERES LOUVRES (5 buts / 4 points).

N° 20007489 – JEUNES DU STADE / SPORT FOOT du 12/05/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de SPORT FOOT), la Commission décide :
Match perdu par forfait à SPORT FOOT (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à JEUNES DU STADE (5 buts / 4 points).

N° 20007505 – SEIZIEME ES / MEDIA FC du 02/06/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de SEIZIEME ES), la Commission accepte d'avancer la rencontre à la date du 26 mai 2018, même heure même endroit.



Commission Régionale Football Loisir et Bariani

Poule B

N° 20007865 – CORMEILLES AC / ALORA du 12/05/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de CORMEILLAIS AC), la Commission décide :

Match perdu par forfait à CORMEILLES AC (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à ALORA (5 buts / 4 points).

N° 20007862 – EED / SOCRATES CLUB du 12/05/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de SOCRATES, rapport de l'arbitre et feuille de match), la Commission décide :

Match perdu par forfait à SOCRATES CLUB (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à EED (5 buts / 4 points).

Les frais de déplacements de l'arbitre sont à la charge de SOCRATES CLUB.

N° 20007861 – PLUG IT CLUB / OCCAZ FC du 12/05/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier d'OCCAZ FC), la Commission décide :

Match perdu par forfait à OCCAZ FC (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à PLUG IT (5 buts / 4 points).

N° 20007876 – PUISEUX LOUVRES / CORMEILLES AC du 02/06/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de PUISEUX LOUVRES), la Commission accepte d'avancer la rencontre à la date du 26 mai 2018, même heure même endroit.

Franciliens

Poule A

N° 20008004 – BOURG LA REINE 2 / IGN du 14/05/18.

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier d'IGN),

La Commission décide :

Match perdu par forfait à IGN (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à BOURG LA REINE (5 buts / 4 points).

Poule B

N° 20008150 – AS KRO / SEVRES FC du 18/03/18.

Après accord des 2 clubs la commission accepte que cette rencontre soit jouée le lundi 21 mai 2018 à 20h au stade des Fontaines à Sèvres

Poule C

N° 20008278 – LUXEMBOURG FC / MAARIFIENNE du 14/05/18.

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de MAARIFIENNE), la Commission décide :

Match perdu par forfait à MAARIFIENNE (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à LUXEMBOURG FC (5 buts / 4 points).

Bariani

Poule A

N° 20010351 – CAP 12 / ESSEC du 14/05/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier d'ESSEC), la Commission décide :

Match perdu par forfait à ESSEC (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à CAP 12 (5 buts / 4 points).

Poule B

N° 20010442 – PERSONNEL GROUPE METROPOLE / TROPICAL AC du 16/05/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de TROPICAL AC), la Commission décide :



Commission Régionale Football Loisir et Bariani

Match perdu par forfait à TROPICAL AC (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à PERSONNEL GROUPE METROPOLE (5 buts / 4 points).

Poule C

N° 20010531 – BLUE STARS / DIAC du 14/05/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de BLUE STARS), la Commission décide :
Match perdu par forfait à BLUE STARS (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à DIAC (5 buts / 4 points).

Supporters

N° 20010646 – SUPP. RENNES / SUPP. SAINT ETIENNE du 14/05/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de SUPP. SAINT ETIENNE), la Commission décide :

Match perdu par forfait à SUPP. SAINT ETIENNE (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à SUPP. RENNES (5 buts / 4 points).

Prochaine réunion : mercredi 23 mai 2018.



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

PROCES-VERBAL N° 38

Réunion du mardi 15 mai 2018

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – JEREMIASCH – LANOIX

Excusés : MM. MARTIN – LAWSON – GODEFROY

VILLE DE SAINT MAUR DES FOSSES (94)

STADE ADOLPHE CHERON – NNI 94 068 01 01

Suite à un appel téléphonique de Me MATHAUX, Responsable de la planification des installations, cette dernière informe la C.R.T.I.S. que les travaux du stade sont sur le point de se terminer.

Un rendez-vous a été pris avec M. JEREMIASCH pour le mercredi 30 mai 2018 à 10 h 30 sur place pour effectuer le contrôle afin de finaliser le dossier de demande de classement niveau 3 sye.

Toutes les installations devront être accessibles et le terrain devra être en configuration match.

Communication de la présente information est faite à Me MATHAUX, au club et à la C.D.T.I.S. du District du VAL DE MARNE.

VILLE DE SAINT BRICE (95)

STADE LEON GRAFFIN – NNI 95 539 01 01

Suite à un entretien téléphonique avec M. SEVIN, Directeur des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Vallée, un rendez-vous a été pris pour le mercredi 13 juin 2018 à 23 h 00 sur place afin de contrôler l'éclairage du terrain susnommé. La C.R.T.I.S. remercie la C.A.P.V. de bien vouloir marquer les 25 points de contrôle. M. JEREMIASCH, qui représentera la C.R.T.I.S., apportera les documents de classement.

Communication de la présente information est faite à M. SEVIN de la C.A.P.V., au club et à la C.D.T.I.S. du District du VAL D'OISE.

VILLE DE CRETEIL (94)

STADE DOMINIQUE DUVAUCHELLE – NNI 94 028 01 01

Suite à un entretien téléphonique avec M. LAMAND, Responsable du Parc des sports, un rendez-vous a été pris pour le mercredi 04 juillet 2018 à 22 h 00 sur place afin de contrôler l'éclairage du terrain susnommé dans le cadre d'une confirmation de classement. M. JEREMIASCH représentera la C.R.T.I.S. et fournira les documents. La C.R.T.I.S. remercie M. LAMAND de bien vouloir marquer les 25 points de contrôle.

Communication de la présente information est faite à M. LAMAND, au club et à la C.D.T.I.S. du District du VAL DE MARNE.

VILLE DE NOISY LE SEC (93)

STADE SALVADORE ALLENDE – NNI 93 053 01 01

Suite à un entretien téléphonique avec M. DAYKHA, Responsable des équipements sportifs, un rendez-vous a été pris pour le lundi 11 juin 2018 à 22 h 30 sur place afin d'effectuer le contrôle de l'éclairage du terrain susnommé. La C.R.T.I.S. remercie la Ville de bien vouloir marquer les 25 points de contrôle. Les imprimés de classement seront fournis par M. JEREMIASCH qui représentera la C.R.T.I.S..

La CRTIS rappelle qu'elle est toujours en attente des tests de conformité sportive de la moquette du terrain et cela dans le but de pouvoir en confirmer le classement.

Communication de la présente information est faite au Service des Sports de la Ville, au club et la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

VILLE DE PERSAN (95)

STADE LOUIS ODINOT – NNI 95 487 02 01

La C.R.T.I.S. accuse réception de documents concernant le classement du terrain susnommé. M. JEREMIASCH, qui suit ce dossier, les contrôlera et prendra contact avec la Ville.



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

VILLE DE BONDOUFLE (91)

STADE HENRI MARCILLE – NNI 91 086 03 02

La C.R.T.I.S. demande de lui faire parvenir le certificat de conformité des installations électriques (Consuel) afin de contrôler l'éclairage suite à la demande de F.A.F.A..

Information communiquée à Mme NAIWA ABOU YASSIN du Service des Sports de la Ville.

VILLE D'AUBERVILLIERS (93)

STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 93 001 02 01

Installations visitées le 11 mai 2018 par M. ORTUNO de la C.R.T.I.S., en présence de M. COULIBALY, Responsable des installations sportives. Il a été constaté que les travaux pour la remise en bon état de la pelouse synthétique avaient été réalisés.

Cependant, la C.R.T.I.S. est toujours en attente de la lettre d'engagement de la Ville informant du changement de moquette et des documents demandés pour le classement de ce terrain.

Information communiquée à M. COULIBALY.

CLASSEMENT ECLAIRAGES REGIONAUX

VILLE DE COLLEGIEN (77)

STADE JACKY RIVIERE N° 2 – NNI 77 121 01 02

Mesures relevées par M. JEREMIASCH le 09 mai 2018.

Total des points : 4900 lux

Eclairage moyen : 196 lux

Facteur d'uniformité : 0,87

Rapport E min/E max : 0,74

Avis favorable pour un classement initial en niveau E5.

VILLE DE GOUSSAINVILLE (95)

STADE MAURICE BAQUET N° 3 – NNI 95 280 01 03

Mesures relevées par M. JEREMIASCH le 14 mai 2018.

Total des points : 3805 lux

Eclairage moyen : 152 lux

Facteur d'uniformité : 0,79

Rapport E min/E max : 0,51

Avis favorable pour un classement initial en niveau E5.

STADE MAURICE BAQUET N° 4 – NNI 95 280 01 04

Mesures relevées par M. FEBVAY de la C.D.T.I.S. du District du VAL D'OISE le 14 mai 2018.

Total des points : 3815 lux

Eclairage moyen : 153 lux

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport E min/E max : 0,51

Avis favorable pour un classement initial en niveau E5.

CLASSEMENT TERRAINS SYE

VILLE BONDOUFLE (91)

STADE HENRI MARCILLE – NNI 91 086 03 02

Installations visitées par M. VESQUES de la C.R.T.I.S. le 22 novembre 2017.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour un classement initial en niveau 5 SYE**, sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S. (Mesures des qualités sportives et de sécurité du 01/04/2018).

VILLE D'ORLY (94)

STADE DE LA VOIE DES SAULES N° 3 – 94 054 02 03

Après étude du dossier de demande d'avis préalable, la C.R.T.I.S. précise qu'elle donne **un avis préalable favorable en niveau 6 minimum** à cette demande relative à la création d'un terrain en gazon hybride.